

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes  
du Pays de Weppes

du 26 juin 2014

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,  
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

*Le 26 juin deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie d'AUBERS, après convocation légale faite le 20 juin, sous la présidence de Monsieur Michel DELEPAUL, Président.*

NOMBRE  
de conseillers  
en exercice : 24  
de présents : 16  
de votants : 21

**Etaient présents** : Mmes, BLONDEL, BOCHER, DE VRIEZE, LEGRY, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, COEVOET, DELEPAUL, HOURIEZ, LECLERCQ, MASSON, VANDRIESSCHE, WAYMEL, WOLFCARIUS

**Absents** : Mmes ELOIRE, SLEMBROUCK, M. LEDOUX

**Pouvoirs** : Mme ACCART à Mme BOCHER, Mme CANADA à M. WOLFCARIUS, Mme RICQUE à M. DELEPAUL, M. DE BEURMANN à M. VANDRIESSCHE, M. GALAND à M. BAJEUX

=====

**MBF : Acceptation de dons et de legs**

Monsieur le Président indique que le personnel du MBF est amené à être contacté par diverses personnes souhaitant faire un don d'objet(s) au musée au titre de la transmission et de la préservation du patrimoine de la Première Guerre Mondiale.

Vu l'article L.2122-22.9° du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président propose de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

Monsieur le Président rendra compte des dons reçus au conseil communautaire 1 à 2 fois par an.

Des certificats d'entrée de biens dans l'inventaire comptable du musée seront établis et transmis en Trésorerie. Ces certificats mentionneront la valeur pour laquelle on fera entrer les biens dans l'inventaire comptable. Ces biens ne seront pas soumis à amortissement.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges pour la durée de son mandat.

Fait aux jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Président  
M. DELEPAUL

Envoyé en préfecture le 15/09/2014

Reçu en préfecture le 15/09/2014

Affiché le

**SLOK**